

Commission administrative paritaire académique

Élections professionnelles PsyEN 2017

**AVEC LE SE-UNSA,
C'EST 100% GAGNANT !**

Des psychologues
pour défendre
des psychologues



Académie de MONTPELLIER

Le SE-Unsa soutenu par le SNP pour défendre les psychologues

Grâce à l'engagement du Syndicat des Enseignants de l'Unsa (SE-Unsa) et au soutien du Syndicat National des Psychologues (SNP), le corps unique des Psychologues de l'Éducation Nationale, c'est gagné !

Le SE-Unsa s'engage pour

> Gagner la pleine reconnaissance des Psychologues de l'Éducation Nationale

- recrutement post-Master 2 avec contrôle du numéro ADELI, débouchant sur la grille de rémunération des agrégés
- création de postes de conseillers techniques à tous les niveaux, départemental, académique et national, comme les autres professions réglementées
- accès possible pour tous les volontaires à la fonction et à la rémunération de tuteur
→ *demande déjà faite au rectorat par le SE-Unsa !*

> Gagner une relance forte des recrutements pour assurer un service de qualité accessible à tous et partout

- 1 psychologue de l'Éducation Nationale pour 1000 élèves en moyenne
- développement du réseau des CIO et des Rased pour un travail en équipe de qualité
- remplacement des psychologues absents → *demande déjà faite au rectorat par le SE-Unsa !*

> Gagner une véritable unicité du corps des psychologues

- alignement des indemnités et des obligations de service sur le régime le plus favorable
- mobilité facilitée entre les deux spécialités avec une formation continue d'adaptation à l'emploi
- possibilités d'évolution de carrière comparables entre les deux spécialités, y compris l'accès à la classe exceptionnelle
- offre de formation continue s'adressant aux deux spécialités → *demande déjà faite au rectorat par le SE-Unsa !*

> Gagner des conditions de travail améliorées

- locaux adaptés assurant la confidentialité des entretiens
- CIO de taille raisonnable pour le travail en équipe (14-15 PsyEN EDO/CIO maximum)
- équipement suffisant (ordinateur connecté, tests à jour...) ; crédits de fonctionnement garantis et équitables → *demande déjà faite au rectorat par le SE-Unsa !*
- remboursement des frais de déplacement à la hauteur des frais engagés → *demande déjà faite au rectorat par le SE-Unsa !*

> Gagner un statut spécifique pour les directeurs de CIO issus du corps des PsyEN

